



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le vingt-deux mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur SACRÉ Jean-Claude

Etaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier – RIVIERE Marie-Pierre - TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – BOITTIN-BARDOT Elisabeth – DEROVOUT Dominique - BORDENAVE Stéphanie - HEMON Franck – DROAL Nelly – NERRIEC Yvan - NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – LE TEXIER Nathalie - ROBIN Yves – VOISIN Valérie - BENARD Yolande - GENTIN Hervé – LE GUILLOU Marthe - LE THOER André – LANCIEN Peggy.

formant la majorité des membres en exercice.

Absente :

- Rachel FLOCH ROUDAUT

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Michel DION à Michel TANGUY
- Véronique ORVOEN à Régine SCAER JANNEZ
- René CANTIE à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 15 mars 2013

Madame Peggy LANCIEN est nommée secrétaire de séance.

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE
QUIMPER

MAIRIE
DE
TREGUNC

Objet

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire présente le rapport d'analyse du compte administratif 2012 du budget annexe de l'assainissement qui est arrêté comme suit :

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 28

Section d'exploitation :

Dépenses : 136 876,04 €
Recettes : 214 969,07 €

Soit un excédent de 78 093,03 €

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Section d'investissement :

Dépenses : 110 508,17 €
Recettes : 1 142 686,55 €

Soit un excédent de 1 032 178,38 €

Monsieur Le Maire ayant proposé de confier la Présidence à Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire et ayant quitté la salle, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix, adopte le compte administratif 2012 du budget du service de l'assainissement.

Mesdames BENARD, LE GUILLOU, LANCIEN et Messieurs GENTIN, LE THOER et CANTIE s'abstiennent

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 05 avril 2013

LE MAIRE

Jean-Claude SACRÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20130411-DE1322036BIS-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2013

Publication : 11/04/2013